



No de résolution
ou annotation

Séance
extraordinaire
17 juin 2015

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **17 juin à 19 heures** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Sylvain LAPLANTE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Est absent :

Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général
Romain TRUDEAU,	Inspecteur
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de convocation de la séance extraordinaire

L'assemblée est convoquée conformément à l'article 153 du Code municipal, par lequel le conseil constate et reconnaît que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté :

1. AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 1. Autorisation de signatures - effets bancaires / Banque Nationale du Canada
 2. Congé férié du 1er juillet / Fermeture des bureaux reportée au 3 juillet 2015
 3. Embauche - étudiants 2015

6-2015/169



No de résolution
ou annotation

5. LOISIRS ET CULTURE

1. Désignation des membres / Comité du festival de St-Michel
2. Contrat de services - feux d'artifice / Festival de St-Michel
3. Demande de permis d'alcool / Festival de St-Michel
4. Centre communautaire / contrat d'acquisition des chaises
5. Centre communautaire / contrat d'acquisition des tables

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

6-2015/170

Autorisation de signatures - effets bancaires / Banque Nationale du Canada

Sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil désigne, le Maire, le Maire suppléant et le Directeur général, Secrétaire-trésorier et la Secrétaire-trésorière adjointe comme représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Banque Nationale du Canada au 830, rue Notre-Dame à Saint-Rémi et à la Caisse Desjardins des Moissons au 810, rue Notre-Dame à Rémi. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la banque ou la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;

Que ce conseil autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier et la Secrétaire-trésorière adjointe d'exercer les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;

Que ce conseil exige que tous chèques et/ou paiements virés soient autorisés par deux des représentants autorisés, soit conjointement avec le Maire ou le Maire suppléant et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la Secrétaire-trésorière adjointe;

Cette résolution est effective à partir du 17 juin 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

6-2015/171

Congé férié du 1er juillet / Fermeture des bureaux reportée au 3 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE la Fête du Canada, soit le 1er juillet, tombe un mercredi;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les normes du travail ce congé doit être pris dans les 3 semaines qui précèdent ou qui suivent le jour férié, sauf dans le cas de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise, à l'occasion du 1er juillet 2015, jour férié, chômé et payé, de le reporter au vendredi le 3 juillet 2015;

Décète la fermeture des bureaux municipaux le 3 juillet 2015.

ADOPTÉE

6-2015/172

Embauche - étudiants 2015

Sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de:

Catherine EMOND;
Jade AUDET-PERRIER;
Jade HAMELIN;
Karine FAUCHER;
Marie-Pier PHANEUF;
Maude LEFRANÇOIS;
Jérémy POUPART;
Rache ST-DENIS;

à titre de moniteur de camp de jour pour la saison estivale 2015 et,

Guillaume ST-PIERRE;

à titre de préposé pour divers travaux généraux;

Que ce conseil accepte les conditions stipulées dans les contrats à intervenir entre chaque étudiant précité;

QUE ce conseil autorise Geneviève TARDIF et Janie ARSENAULT à signer les contrats à intervenir avec les moniteurs de camp de jour, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel;

QUE ce conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE, à signer ledit contrat à intervenir avec Guillaume ST-PIERRE, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

LOISIRS ET CULTURE

6-2015/173

Désignation des membres / Comité du festival de St-Michel

Sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil constitue un comité organisateur pour l'organisation et la tenue du Festival de Saint-Michel qui se tiendra le 19 août 2015;

Que ce conseil désigne madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, et messieurs Normand BOYER, conseiller, Sylvain LEMIEUX, conseiller, et Jean-Guy HAMELIN, maire ainsi que madame Geneviève TARDIF, coordonnatrice des loisirs, à titre de membre du comité organisateur;

ADOPTÉE

6-2015/174

Contrat de services - feux d'artifice / Festival de St-Michel

Sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil octroi le contrat avec la compagnie BEM Feux d'Artifice inc. pour un spectacle de feux d'artifice devant avoir lieu le 29 août 2015 à Saint-Michel lors du Festival de Saint-Michel au montant de 5 000,00 \$ taxes incluses;

Que ce conseil autorise monsieur Normand BOYER à signer le contrat comme représentant du Comité du Festival de Saint-Michel;

Que le conseil de la Municipalité affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier;

Que ce conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE à faire le chèque au montant de 5 000,00 \$ daté du 29 août 2015 et à le poster dès maintenant à la compagnie BEM Feux d'Artifice inc.

ADOPTÉE

6-2015/175

Demande de permis d'alcool / Festival de St-Michel

Sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil mandate madame Geneviève TARDIF, coordonnatrice des loisirs pour faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au nom de la Municipalité de Saint-Michel pour le Festival de Saint-Michel qui aura lieu le 29 août 2015. Celle-ci est autorisée à signer tous les documents nécessaires;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

6-2015/176

Contrat d'acquisition - chaises

Attendu que suite à une demande de propositions pour l'achat de chaises et chariots de transport pour le Centre communautaire, deux (2) fournisseurs ont déposés une proposition comme suit:

Nom du fournisseur	Chaises		Chariots	
	Quantité	Prix un. Tx exclues	Quantité	Prix un. Tx exclues
Buro Plus - St-Rémi	500+	35,00 \$	1+	89,00 \$
Aquest Design	500+	41,00 \$	1+	115,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil accepte les propositions et octroi le contrat d'acquisition de 600 chaises et de 6 chariots de transport à la société Buro Plus (papeterie de St-Rémi), plus bas soumissionnaire conforme au montant de 21 534,00 \$ (taxes exclues);

Que la dépense soit imputée au fonds d'Investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

6-2015/177

Contrat d'acquisition - tables

Attendu que suite à une demande de propositions pour l'acquisition de 100 tables pour le Centre communautaire, deux (2) fournisseurs ont déposés une proposition, comme suit:

Nom du fournisseur	Tables	
	Quantité	Prix un. Tx exclues
Industries Trans-Canada	100	199,00 \$
Buro Plus - St-Rémi	100	224,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil accepte les propositions et octroi le contrat d'acquisition de 100 tables à la société Industries Trans-Canada plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 19 900,00 \$ (taxes exclues);

Que la dépense soit imputée au fonds des activités d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.



No de résolution
ou annotation

6-2015/178

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19h15, de lever la séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général
& Secrétaire-trésorier